

## Aide à la programmation - Cycle 2 et Cycle 3

### Document d'accompagnement

Références : BO HS n°11 du 26 novembre 2015,  
Cadre européen commun de références pour les langues (niveau A1)

Deux fiches d'aide à la programmation pour l'enseignement de l'anglais vous sont proposées, l'une pour le Cycle 2 et la seconde pour le Cycle 3. Pour chaque capacité langagière ont été retenues les structures syntaxiques associées définies par les instructions officielles (BO HS n°11 du 26 novembre 2015).

Lors d'un conseil de cycle, les enseignants ordonneront et articuleront les contenus linguistiques à enseigner, dans un souci de progressivité des apprentissages.

Ils cocheront sur la fiche les cases correspondant aux répartitions retenues pour les trois niveaux, dans les 5 compétences.

Rappel : construire une progression linguistique signifie enrichir progressivement les moyens langagiers dont disposent les élèves (progression spiralaire), en veillant à éviter les piétinements. Ainsi chaque structure linguistique introduite à un niveau de classe sera reprise et complexifiée les années suivantes. Se référer au document [Ressources Eduscol Elaborer une progression cohérente](#)

Tout au long de la scolarité, l'ensemble des capacités sera ainsi évalué (à l'aide des fiches individuelles d'évaluation).

#### Fiche - Cycle 2

La fiche Cycle 2 sera utilisée sur les trois années du cycle (CP, CE1 et CE2).

Les formulations linguistiques en caractères clairs seront introduites au Cycle 3.

Seules les compétences orales seront programmées, sauf pour les cases en gras des colonnes CE2 (Lire et comprendre et Ecrire).

#### Fiche - Cycle 3

La fiche Cycle 3 sera utilisée sur les trois années du cycle (CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>).

Les formulations linguistiques seront programmées dans les 5 compétences.

Rappel : l'introduction de l'écrit n'interviendra que lorsque les formulations seront comprises, mémorisées et produites correctement à l'oral.

La fiche d'aide à la programmation Cycle 3 sera un outil privilégié de la liaison école/collège puisqu'elle permettra aux enseignants des collèges de connaître les formulations travaillées par les élèves qui arrivent en 6<sup>ème</sup>. Ils pourront ainsi organiser le travail de l'année de 6<sup>ème</sup> en fonction des besoins de leurs élèves.